

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 29 mars 2010.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

10

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M.
HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L
SCHARSCH J. / KEITH H. / HEIM C. / WOLFF B.
Conseillers absents: FALK E.

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2010 :

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 février 2010 et décide de rectifier la délibération relative à la carte communale.

Carte communale :

Suite à une demande répétée de certificat d'urbanisme, M. Le Maire, après concertation avec les services de la DDE, propose au Conseil Municipal de réfléchir sur l'opportunité d'ouvrir la carte communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à la commission chargée de l'urbanisme d'étudier une éventuelle ouverture de la carte communale et de proposer des modifications en fonction des projets prévus dans le village.

Restauration des croix rurales :

M. le Maire propose au Conseil Municipal, pour le circuit des croix rurales, la réalisation de 2 bildstocks en grès des Vosges, selon modèles existants détériorés à tel point qu'ils sont irrécupérables.

Il présente un devis de l'entreprise Claude METZMEYER se chiffrant à 3 160,54 € HT pour cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser par l'entreprise Claude METZMEYER 2 bildstocks en grès des Vosges, pour un montant de 3 160,54 € HT, sollicite l'aide du Département pour leur financement.

Compte rendu de la réunion relative au projet de bibliothèque :

Mme Christiane FOURNIER, rapport à l'appui, rend compte de la réunion qu'elle a organisée avec le concours d'une responsable de la bibliothèque départementale dans le but d'ouvrir un point lecture à Saessolsheim. Un tel projet nécessitera

- la disponibilité de plusieurs bénévoles ayant suivi une formation pour le fonctionnement,
- la mise à disposition d'un local adapté, le local des jeunes, ainsi que le caveau de la salle polyvalente semblent convenir, moyennant quelques aménagements,
- l'engagement financier de la commune pour le renouvellement du stock de livres et pour l'acquisition d'un logiciel de gestion, voire d'un ordinateur portable, de mobilier de rangement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se dit prêt à mettre tout en oeuvre pour créer un point lecture et souhaite que dans un premier temps qu'il soit fait un appel de candidature de bénévoles avant de décider du choix du local pouvant accueillir la bibliothèque.

Compte administratif 2009 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane FOURNIER, décide d'approuver, par 9 voix pour, le compte administratif de l'exercice 2009, présenté par M. MULLER Dominique Maire et qui se récapitule comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Excédent
229 901,57	521 667,68	291 766,11

Section d'investissement:

Dépenses	Recettes	Déficit
468 677,53	357 147,50	111 530,03

Excédent global de clôture: 180 236,08 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,
Constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit d'investissement de **111 530,03 €**
- un excédent de fonctionnement de **291 766,11 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit:

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) **111 530,03 €**,
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : **180 236,08 €**

Fixation des taux des contributions directes pour 2010 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les taux suivants pour les contributions directes de 2010:

	Bases notifiées	Taux	Produit attendu	Variation du Produit
Taxe d'habitation	346 000	11,04 %	38 198	0,79 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	305 700	11,76 %	35 950	1,04%

Taxe foncière sur propriétés non bâties	45 800	43 %	19 694	1,01 %
Total	697 500		93 842	0,93 %

Budget primitif 2010:

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2010, présenté par le Maire et vote les dépenses et les recettes en équilibre :

- Section de fonctionnement : 452 403 €
- Section d'investissement : 1 199 530 €

Il comprend les opérations d'équipement suivantes :

Opérations	Dépenses en €	Recettes en €
Matériel	4 000	
Remembrement et réserve foncière	61 000	
Lavoir – croix rurales	7 000	2 000
Carte communale	4 100	
Local communal	2 000	
Rénovation du clocher		50 200
Salle polyvalente	600 000	560 000
Voirie et aires de stationnement	17 000	3 000
Mairie	12 000	
Voirie rue des Vignes	62 000	10 000
Aménagement bourg centre	288 000	120 000
Aménagement de la route de Saverne	5 000	
TOTAL	1 062 100	745 200

Approbation du compte de gestion :

Le Conseil Municipal, après avoir comparé les chiffres du compte administratif 2009 avec ceux du compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2009.

Présentation pour approbation du projet d'aménagement de la centralité :

M. Michel DOSSMANN présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du centre bourg élaboré par le Bureau N2I, en présentant sur le plan les différents travaux qui seront réalisés et en précisant pour chacun son coût estimatif.

L'ensemble des travaux est estimé à 200 000 € HT. Il précise que les mesures et implantations indiquées sur le plan, bien que liées à des conditions de sécurité, pourront, le cas échéant être adaptées en cours d'avancement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** par 9 voix pour, 1 abstention le projet d'aménagement du centre bourg élaboré par le Bureau N2I mandaté en date 9 février 2009 et vote son financement au budget 2010,

travaux préparatoires : 7220€ HT
terrassements généraux : 43350€ HT
couche de roulement : 27265€ HT
borduration : 34200€ HT
régie- signalisation : 4780€ HT
génie civil-aménagements paysagers : 35875€ HT
assainissement pluvial : 17330€ HT
éclairage public : 21500€ HT
enfouissement téléphonique : 8265€ HT

- **décide** d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur chaussée départementale,
- **sollicite** l'aide financière du Conseil Général et une subvention de l'Etat, au titre de la dotation globale d'équipement les aménagements de sécurité,

-**décide** de réaliser les travaux au second semestre et de lancer l'appel à concurrence dans les meilleurs délais

- **autorise** le Maire à signer :
 - les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces annexes relatives à leur exécution,
 - la convention d'entretien de voirie,
La convention de financement de la TVA
 - la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
 - les autorisations de voirie,
- **sollicite** les différentes subventions du Conseil Général du Bas-Rhin pour
 - L'assainissement pluvial
 - Bordures et caniveaux
 - Voirie communale
 - Amendes de police
- **sollicite** le remboursement par le Conseil Général de la part lui incombant au titre de la chaussée départementale et faisant l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Renouvellement de la convention ATESAT :

Vu la loi MURCEF du 11 décembre 2001,
Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2002,
Vu l'arrêté préfectoral , du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

Ayant entendu l'exposé du Maire relatif au renouvellement de la convention concernant l'ATESAT (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de souscrire à la mission d'assistance dans le cadre de l'ATESAT avec les missions complémentaires suivantes :
 - Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière

- Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- Gestion du tableau de classement de la voirie
- Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année
- Autorise le Maire à signer la convention.

Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux de France Télécom dans la rue des Vignes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Vignes, il y a lieu de signer une convention avec France Télécom relative aux conditions d'enfouissement des lignes téléphoniques dans cette rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 1er avril 2010.

Le Maire